



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2023_061

OBJET : Approbation du budget supplémentaire 2023 du budget principal et des budgets annexes

Exposé

Il est précisé qu'en raison du passage de la nomenclature M14 vers la nomenclature M57, les Etats I.C1, I.C2, I.C3, qui reprennent les données N-1 sont à 0 pour les maquettes du budget principal et des budgets annexes Développement économique vente, Développement économique locations et Services communs ne sont pas renseignées.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur :

Les budgets supplémentaires du budget principal et des budgets annexes, arrêtés au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement budget principal et budgets annexes : 81 052 121 €
Dépenses et recettes d'investissement budget principal et budgets annexes : 83 042 080 €

La répartition par budget est la suivante :

BUDGET	FONCTIONNEMENT (€)	INVESTISSEMENT (€)	TOTAL (€)
01 BUDGET PRINCIPAL	31 304 626,00	27 830 491,00	59 135 117,00
02 GOLF	3 249,00	11 967,00	15 216,00
04 ACTIVITES COMMERCIALES TOURISME	17 781,00	79 606,00	97 387,00
05 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	44 114,00	572 434,00	616 548,00
07 PORT DIELETTE	1 023 066,00	992 633,00	2 015 699,00
08 DEVT ECO LOCATIONS M4	543 607,00	848 299,00	1 391 906,00
09 EAU	19 726 498,00	20 548 239,00	40 274 737,00
10 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	12 342 937,00	17 788 333,00	30 131 270,00
11 DEVT ECO VENDE	3 694 471,00	3 507 843,00	7 202 314,00
12 DEVT ECO LOCATIONS	655 708,00	2 652 523,00	3 308 231,00
14 TRANSPORTS	5 555 075,00	5 506 453,00	11 061 528,00
17 SERVICES COMMUNS	6 140 989,00	2 703 259,00	8 844 248,00
TOTAL	81 052 121,00	83 042 080,00	164 094 201,00

La présentation par budget est exposée dans le rapport de présentation du budget supplémentaire 2023 du budget principal et des budgets annexes, joint en annexe à la présente délibération.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 169 - Contre : 0 - Abstentions : 11- Le Président sort et laisse la présidence à Monsieur Jacques COQUELIN. Il n'assiste pas à la présentation et ne prend pas part au vote) pour :

- **Approuver** le budget supplémentaire 2023 du budget principal et des budgets annexes suivants :
 - Golf
 - Activités commerciales tourisme
 - Assainissement non collectif
 - Port Diélette
 - Développement économique locations M4
 - Eau
 - Assainissement collectif
 - Développement économique vente
 - Développement économique locations
 - Transports
 - Services communs
- **Autoriser** le versement des subventions indiquées en annexes B8 des documents budgétaires,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :

Rapport de présentation BS BP01 et BA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

29 JUIN 2023

Date d'envoi de la convocation : le 16/06/2023

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 167

Nombre de votants : 180

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LEMONNIER

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 29 juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaients présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian (Jusqu'à 20h58), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BRISSET Franck, BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain (jusqu'à 20h37), D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, MESNIL Catherine suppléante de FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERY Sophie (A partir de 20h30), HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, GRATIEN Jacques suppléant de LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, CLERMONT Philippe suppléant de LEMONNIER Thierry, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert (A partir de 19h30), LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne,

MAGHE Jean-Michel, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, TINCELIN Christiane suppléante de MAUGER Michel, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, COUVREUR Pascale suppléante de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PERRIER Didier, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, ROUELLÉ Maurice, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain (à partir de 18h37).

Ont donné procurations :

AMIOT Florence à HUREL Karine, BERNARD Christian à BOUSSELMAME Nourredinne (A partir de 20h58), BOTTA Francis à LEGOUET David, CROIZER Alain à DENIS Daniel (A partir de 20h37), GENTILE Catherine à LEFRANC Bertrand, GUILLEMETTE Nathalie à GASNIER Philippe, HERY Sophie à SAGET Eddy (Jusqu'à 20h30), JOZEAU-MARIGNE Muriel à TAVARD Agnès, LEFAIX-VERON Odile à GRUNEWALD Martine, LEPOITTEVIN Gilbert à SOURISSE Claudine (Jusqu'à 19h30), MAHIER Manuela à DIGARD Antoine, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, RODRIGUEZ Fabrice à MOUCHEL Jacky, RONSIN Chantal à DUVAL Karine, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno.

Absents/Excusés :

BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, GROULT André, LEFER Denis, LEMYRE Jean-Pierre, MAUQUEST Jean-Pierre, PELLERIN Jean-Luc, PERROTTE Thomas, PIC Anna, ROUSSEAU François, SIMON François.



BUDGET PRINCIPAL BUDGETS ANNEXES : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

RAPPORT DE PRESENTATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29/06/2023

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	4
LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET GENERAL : 164 M€.....	5
I. Présentation des équilibres.....	6
LE BUDGET PRINCIPAL : 59.1 M€.....	8
I. La section de fonctionnement.....	8
A. Les recettes réelles de fonctionnement : 9.8 M€ de recettes nouvelles.....	8
1) Les atténuations de charges : 52 K€.....	9
2) Les produits de service, du domaine et ventes diverses : 133.4K€.....	9
3) La fiscalité directe locale : 7,5 M€.....	9
4) Les dotations et participations : 1,4 M€.....	10
5) Autres produits de gestion courante : 658 K€.....	10
B. Les dépenses réelles de fonctionnement : L'impact des budgets annexes.....	11
1) Les charges à caractère général : 434,7K€.....	11
2) Les atténuations de produits : 239,6 K€.....	12
3) Les autres charges de gestion courantes 3,7 M€.....	12
4) Les charges exceptionnelles : 5 000€.....	12
C. Les soldes intermédiaires de gestion : Une épargne en forte progression.....	13
II. La section d'investissement.....	15
A. Les dépenses nouvelles d'investissement (5 M€).....	15
1) Faire du Cotentin un grand d'Europe : 234 327 €.....	16
2) Préserver la qualité de vie sur le Cotentin : 49 440€.....	16
3) Le Cotentin un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique : 1,4 M€.....	16
4) La communauté d'agglomération, une administration du 21 ^{ème} siècle : 1 M€.....	16
B. Le financement de l'investissement.....	17
I. Le cycle de l'eau.....	19
A. Le budget annexe de l'Eau : 40,2 M€.....	19
1) Présentation générale.....	19
2) La section de fonctionnement : 19,7 M€.....	19
a) Les dépenses de fonctionnement, une nette augmentation des charges d'énergies :.....	20
b) Les recettes de fonctionnement.....	20
3) La section d'investissement : 20,5 M€.....	21
a) Les dépenses d'investissement.....	21
b) Les recettes d'investissement.....	22
4) Le résultat reporté.....	22
5) Les soldes intermédiaires de gestion (cumulé).....	22
6) Le financement de l'investissement (cumulé).....	23
B. Le budget annexe de l'Assainissement Collectif : 30,1 M€.....	24
1) Présentation générale.....	24
2) La section de fonctionnement: 12,3 M€.....	24
a) Les dépenses de fonctionnement, une augmentation des charges d'énergies :.....	25
b) Les recettes de fonctionnement.....	26
3) La section d'investissement : 17,7 M€.....	26
a) Les dépenses d'investissement.....	26
b) Les recettes d'investissement.....	27
4) Le résultat reporté.....	27
5) Les soldes intermédiaires de gestion (cumulé).....	27
6) Le financement de l'investissement (cumulé).....	28
C. Le budget annexe de l'Assainissement Non Collectif : 616,5 K€.....	30

1) La section de fonctionnement : 44 K€	30
2) La section d'investissement : 572,4 K€	31
II. Les autres budgets annexes.....	32
A. Le Budget annexe Transports : 11,1 M€	32
1) La section de fonctionnement.....	32
2) La section d'investissement.....	33
3) Les soldes intermédiaires de gestion :	34
4) Le financement de l'investissement (cumulé) :.....	34
B. Le Budget annexe développement économique locations M4 : 1,4 M€.....	36
1) La section de fonctionnement.....	36
2) La section d'investissement.....	37
C. Le Budget annexe développement économique locations : 3,3 M€.....	39
1) La section de fonctionnement.....	39
2) La section d'investissement.....	40
D. Le Budget annexe développement économique vente: 7,2 M€	42
1) La section de fonctionnement.....	42
2) La section d'investissement.....	43
E. Le Budget annexe Golf : 15,2 K€.....	45
1) La section de fonctionnement.....	45
2) La section d'investissement.....	46
F. Le Budget annexe activités commerciales tourisme : 97,4 K€.....	47
1) La section de fonctionnement.....	47
2) La section d'investissement.....	48
G. Le Budget annexe Port Diélette : 2 M€.....	50
1) La section de fonctionnement.....	50
2) La section d'investissement.....	51
H. Le Budget annexe Services Communs : 8,8 M€	53
1) La section de fonctionnement.....	53
2) La section d'investissement.....	54
III. Equilibre des budgets annexes.....	55

PRÉAMBULE

La présente étape budgétaire a pour objet :

- de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser et d'ajuster, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.
- d'inscrire des crédits, afin de régulariser des dépenses et/ou recettes qui n'auraient pas été réalisées les années antérieures.

La présentation de ces étapes budgétaires est identique à celle du budget primitif, l'assemblée sera amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

Cependant, afin d'avoir une approche générale des crédits qui seront inscrits en budget supplémentaire – restes à réaliser et propositions nouvelles – le budget général est présenté ci-après.

LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET GENERAL : 164 M€

Tous mouvements confondus, le budget général, au budget supplémentaire, s'équilibre à 164 094 201 € dont 97 013 762.63 € en mouvements réels et 67 080 438.37 € en mouvements d'ordre.

La section de fonctionnement s'équilibre à 81 052 121 €, dont 17.2M€ en dépenses réelles.

La section d'investissement s'équilibre tous mouvements confondus à 83 042 080 €, dont 79.8 M€ en dépenses réelles.

L'impact des dépenses et recettes d'électricité sur cette étape budgétaire :

Le budget supplémentaire a la particularité cette année d'intégrer, suite à la révision des prix des marchés d'électricité, des augmentations conséquentes. L'augmentation est cependant partiellement compensée car la collectivité peut bénéficier de l'amortisseur électricité pour certains équipements. En parallèle, le marché d'électricité dont bénéficie l'agglomération, dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50), a généré des recettes sur les marchés d'électricité du fait de l'activation d'une clause de revente dans le contexte très particulier de l'année 2022. Ainsi sur le budget 2023, la communauté d'agglomération va percevoir une partie de cette recette, le solde étant versé en 2024.

Les dépenses et recettes liés à ce poste sont détaillées ci-dessous. Elles concernent l'amortisseur électricité et les plus-values réalisées sur les marchés.

Le coût de l'électricité en 2023, tous budgets confondus est de 9.8M€.

L'amortisseur électricité intervient à hauteur de 1.2M€.

Le coût de l'électricité 2023 devrait donc être de 8.6M€.

Le budget supplémentaire prévoit afin de régulariser les sommes inscrites au budget primitif un complément de dépenses de 5.7M€. L'essentiel portant sur les budgets eau et assainissement pour 4.3 M€.

En parallèle, le SDEM prévoit le reversement de 2.9M€ (30%) des plus-values à percevoir sur les contrats d'électricité (9M€). Ainsi pour 2023, en incluant cette recette, le coût net de l'électricité est estimé à 5.7M€.

Sans ces recettes, l'augmentation du coût de l'électricité entre 2022 et 2023 aurait doublé (+4.5 M€). Avec ces recettes, l'augmentation est contenue à 26.6%.

I. Présentation des équilibres

		DEPENSES			RECETTES		
		Réel	Ordre	Total	Réel	Ordre	Total
BUDGET GENERAL		97 013 762.63	67 080 438.37	164 094 201.00	97 013 762.63	67 080 438.37	164 094 201.00
	FONCTIONNEMENT	17 229 351.36	63 822 769.64	81 052 121.00	80 104 452.27	947 668.73	81 052 121.00
	INVESTISSEMENT	79 784 411.27	3 257 668.73	83 042 080.00	16 909 310.36	66 132 769.64	83 042 080.00
01 BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	4 390 536.00	26 914 090.00	31 304 626.00	31 297 876.00	6 750.00	31 304 626.00
	INVESTISSEMENT	25 533 741.00	2 296 750.00	27 830 491.00	-1 373 599.00	29 204 090.00	27 830 491.00
	<i>Total du budget</i>	29 924 277.00	29 210 840.00	59 135 117.00	29 924 277.00	29 210 840.00	59 135 117.00
02 GOLFS	FONCTIONNEMENT	0.29	3 248.71	3 249.00	3 249.00	0.00	3 249.00
	INVESTISSEMENT	11 967.00	0.00	11 967.00	8 718.29	3 248.71	11 967.00
	<i>Total du budget</i>	11 967.29	3 248.71	15 216.00	11 967.29	3 248.71	15 216.00
04 ACTIVITES COMMERCE TOURISME	FONCTIONNEMENT	-4 598.42	22 379.42	17 781.00	17 031.00	750.00	17 781.00
	INVESTISSEMENT	78 856.00	750.00	79 606.00	57 226.58	22 379.42	79 606.00
	<i>Total du budget</i>	74 257.58	23 129.42	97 387.00	74 257.58	23 129.42	97 387.00
05 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	44 113.60	0.40	44 114.00	44 114.00	0.00	44 114.00
	INVESTISSEMENT	572 434.00	0.00	572 434.00	572 433.60	0.40	572 434.00
	<i>Total du budget</i>	616 547.60	0.40	616 548.00	616 547.60	0.40	616 548.00
07 PORT DE DIELETTE	FONCTIONNEMENT	82 294.00	940 772.00	1 023 066.00	1 023 066.00	0.00	1 023 066.00
	INVESTISSEMENT	989 633.00	3 000.00	992 633.00	48 861.00	943 772.00	992 633.00
	<i>Total du budget</i>	1 071 927.00	943 772.00	2 015 699.00	1 071 927.00	943 772.00	2 015 699.00
08 DEVT ECO LOCATIONS M4	FONCTIONNEMENT	6 089.22	537 517.78	543 607.00	543 607.00	0.00	543 607.00
	INVESTISSEMENT	848 299.00	0.00	848 299.00	310 781.22	537 517.78	848 299.00
	<i>Total du budget</i>	854 388.22	537 517.78	1 391 906.00	854 388.22	537 517.78	1 391 906.00
09 EAU	FONCTIONNEMENT	2 872 456.00	16 854 042.00	19 726 498.00	19 726 498.00	0.00	19 726 498.00
	INVESTISSEMENT	20 548 239.00	0.00	20 548 239.00	3 694 197.00	16 854 042.00	20 548 239.00
	<i>Total du budget</i>	23 420 695.00	16 854 042.00	40 274 737.00	23 420 695.00	16 854 042.00	40 274 737.00
10 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	2 892 106.00	9 450 831.00	12 342 937.00	12 342 937.00	0.00	12 342 937.00
	INVESTISSEMENT	17 788 333.00	0.00	17 788 333.00	8 337 502.00	9 450 831.00	17 788 333.00
	<i>Total du budget</i>	20 680 439.00	9 450 831.00	30 131 270.00	20 680 439.00	9 450 831.00	30 131 270.00

		DEPENSES			RECETTES		
		Réel	Ordre	Total	Réel	Ordre	Total
11 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE	FONCTIONNEMENT	940 471.00	2 754 000.00	3 694 471.00	2 784 471.00	910 000.00	3 694 471.00
	INVESTISSEMENT	2 597 843.00	910 000.00	3 507 843.00	753 843.00	2 754 000.00	3 507 843.00
	<i>Total du budget</i>	3 538 314.00	3 664 000.00	7 202 314.00	3 538 314.00	3 664 000.00	7 202 314.00
12 DEVT ECO LOCATIONS	FONCTIONNEMENT	68 605.00	587 103.00	655 708.00	655 708.00	0.00	655 708.00
	INVESTISSEMENT	2 652 523.00	0.00	2 652 523.00	2 065 420.00	587 103.00	2 652 523.00
	<i>Total du budget</i>	2 721 128.00	587 103.00	3 308 231.00	2 721 128.00	587 103.00	3 308 231.00
14 TRANSPORTS	FONCTIONNEMENT	-3 968.00	5 559 043.00	5 555 075.00	5 527 072.00	28 003.00	5 555 075.00
	INVESTISSEMENT	5 478 450.00	28 003.00	5 506 453.00	-52 590.00	5 559 043.00	5 506 453.00
	<i>Total du budget</i>	5 474 482.00	5 587 046.00	11 061 528.00	5 474 482.00	5 587 046.00	11 061 528.00
17 SERVICES COMMUNS	FONCTIONNEMENT	5 941 246.67	199 742.33	6 140 989.00	6 138 823.27	2 165.73	6 140 989.00
	INVESTISSEMENT	2 684 093.27	19 165.73	2 703 259.00	2 486 516.67	216 742.33	2 703 259.00
	<i>Total du budget</i>	8 625 339.94	218 908.06	8 844 248.00	8 625 339.94	218 908.06	8 844 248.00

LE BUDGET PRINCIPAL : 59.1 M€

Le budget supplémentaire du budget principal s'équilibre tous mouvements confondus à 59 135 117 € dont 31 304 626 € en section de fonctionnement et 27 830 491 € en section d'investissement.

Pour la première année depuis 2019, les résultats des exercices antérieurs font l'objet d'une inscription au budget supplémentaire.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre tous mouvements confondus à 31 304 626 €.

A. Les recettes réelles de fonctionnement : 9.8 M€ de recettes nouvelles

Les recettes atteignent 31 297 876 € en mouvements réels, dont 21.4M€ de résultat, soit 9 867 210.42 € de recettes nouvelles

Fonctionnement		Opérations réelles
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	51 991,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	133 422,00
73	IMPOTS ET TAXES	5 511 329,00
731	FISCALITE	2 062 149,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 448 870,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	658 452,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	997,42
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00
Recettes de fonctionnement nouvelles :		9 867 210.42
Résultat de fonctionnement		21 430 665.58
Total Recettes		31 297 876,00

Ces recettes peuvent être classées en 3 groupes :

- Les ajustements des crédits inscrits au budget primitif, notamment en matière de fiscalité et de dotations suite aux notifications définitives : 8 945 883 €
- Les recettes nouvelles : 514 389 €
- Les régularisations budgétaires : 406 938.42€

Elles impactent les chapitres comptables suivants :

1) Les atténuations de charges : 52 K€

Les atténuations de charges atteignent 51 991 €. Il s'agit de recettes non prévues au budget primitif. Elles concernent des régularisations sur rémunération de personnel (Indemnités journalières, assurances, FNC).

2) Les produits de service, du domaine et ventes diverses : 133.4K€

Les produits de services, du domaine et ventes diverses augmentent de 133 422 €.

Cela correspond à

- des régularisations pour 8 422 €:
 - . Remboursement de personnel par le budget annexe services communs : 10 546 €.
 - . Remboursement de fourniture Covid par les budgets annexes : 767 €
 - . Ajustement du montant des frais de personnel mis à disposition : -2 891 €
- de recettes nouvelles, complémentaires à celles inscrites au budget primitif : 125 000 €
 - . Recettes des piscines : 120 000 €
 - . Recettes Le Siou : 5 000 €

3) La fiscalité directe locale : 7,5 M€

La fiscalité locale regroupe les chapitres 73 et 731. Ils augmentent respectivement de 5 511 329 € et de 2 062 149 €

Il s'agit notamment d'ajustement de crédits inscrits au BP, suite à la réception des notifications :

- Fraction TVA réforme TH : +5 414 729 €
- FPIC : + 96 600 €
- D'une augmentation des contributions directes : 1 583 985 €
- D'une augmentation du produit de TASCOM pour 288 923 €
- D'une augmentation du produit d'IFER pour 275 774 €
- D'un ajustement des autres produits : 601 075€
 - . Taxe additionnelle FNB : 17 116€
 - . TEOM : 2 851 €
 - . Taxe Gémapi : -106 500 €, afin de ramener la prévision budgétaire au montant du produit voté par l'assemblée délibérante de 1.5M€

Suite à la suppression de la CVAE, la communauté d'agglomération ne perçoit plus de CVAE à compter de 2023, les cotisations de cette dernière étant affectées au budget de l'État. En contrepartie, la CA se voit attribuer une compensation par l'octroi d'une fraction de TVA. Le montant notifié s'élève à 15 418 907 €. La CVAE perçue en 2022 était de 11 542 242€ soit une hausse de 3,9 M€. Toutefois, sans réforme, la CVAE était estimée à 19,7 M€ soit un manque de recette de 4 M€.

Avec la mise en route imminente de l'EPR, la communauté d'agglomération va bénéficier de retombées fiscales importantes dont une première partie sur 2023 représentant 2,2 M€ de recettes, dont 1,2 M€ affectés à la fiscalité et 1 M€ compensé par l'Etat sous forme de dotations (Cf.4).

Les produits supplémentaires des chapitres 73 et 731 sont des recettes pérennes, dont les montants ont été communiqués tardivement pour être inscrits au budget primitif.

4) Les dotations et participations : 1,4 M€

Le chapitre 74 augmente de 1 448 870 €.

Il enregistre notamment :

- L'augmentation des produits de compensation de CET et d'exonération de taxes foncières : 1 225 056 €
- L'augmentation des produits des dotations : 91 349 €
- Le produit de FCTVA : 56 000 €
- Subventions DRAC appel à projet « C'est mon patrimoine » : 3 000 €
- Régularisation des recettes attendues dans le cadre des conventions avec le département et baie du Cotentin liées à la dissolution du syndicat mixte du Cotentin: 73 465 €

Suite à la réforme fiscale issue du plan de relance, réduisant de moitié les bases de foncier bâti des établissements industriels, une partie des recettes fiscales est dorénavant compensée par l'Etat, via les allocations compensatrices sur la base du taux de CFE 2020, mais en conservant la dynamique des bases. Ainsi, l'arrivée de l'EPR impacte les allocations avec un produit supplémentaire de 1 M€.

5) Autres produits de gestion courante : 658 K€

Le chapitre 75 : autres produits de gestion courante augmente de 658 452 €.

La recette la plus importante concerne le SDEM : 514 389 €. Elle concerne la part de plus-values du SDEM sur les marchés électricité des équipements du budget principal.

Viennent ensuite des ajustements :

- Cité de la Mer : 108 951 € : recette sur les plus-values liées à la convention de DSP ;
- Remboursement assurance : 19 890 €
- Produits divers : 15 222 €

B. Les dépenses réelles de fonctionnement : L'impact des budgets annexes

Les dépenses de fonctionnement atteignent 4 390 536 € en mouvements réels et 26 914 090€ en mouvements d'ordre.

Fonctionnement		Opérations réelles
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	434 792,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	239 608,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 711 136,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES ELUS	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00
Dépenses de fonctionnement - Total :		4 390 536,00

Les dépenses de fonctionnement peuvent être réparties en 4 groupes :

- Les crédits d'ajustements du budget primitif, qui sont essentiellement des dépenses liées à la hausse des prix : 440 453 €
- Les dépenses nouvelles : 523 163€
- Les dépenses de régularisations : 31 901 €
- Les subventions aux budgets annexes : 3 395 019 €

Elles impactent les chapitres comptables suivants :

1) Les charges à caractère général : 434,7K€

Les charges à caractère général assurent les dépenses courantes et quotidiennes du service public. Elles augmentent de 434 792 €. L'augmentation concerne principalement les surcoûts électricité.

Les évolutions sont les suivantes:

- Les dépenses d'énergie : +710 453€
Partiellement compensées par une provision effectuée au budget primitif de 270 000 €
- Les entretiens et réparations : 22 500 €
- Des remboursements de frais : 76 500 €
- Frais divers : 174 000 €
 - . Stratégie maritime : 70 000 €
 - . Contrôle performance Espace Aquatique : 60 000 €
 - . Cycle Management encadrement intermédiaire : 40 000 €
 - . Appel à projet « c'est mon Patrimoine » 3 000 €
 - . Déménagement : 1 000 €
- Les études : 3 562€ (complément étude stratégie maritime)
- Le transfert des indemnités pour contentieux en investissement : -306 697 €
- Des ajustements de crédits : 24 474 €

2) Les atténuations de produits : 239,6 K€

Les atténuations de produits concernent un reversement de trop-perçu de fraction de TVA pour 239 608€.

3) Les autres charges de gestion courantes 3,7 M€

Le chapitre 65 augmente de 3 711 136 €.

Parmi ces crédits, on trouve notamment :

- Les créances éteintes et admises en non-valeur : 66 057 €
- Des subventions reportées en 2024 : -12 400 €
- Les redevances pour concession, brevet, licences : 68 690 €
- Des subventions complémentaires : 189 770 € dont SPL tourisme et Cité de la Mer : 174 770€
- Les subventions prévisionnelles aux budgets annexes : 3 395 019 €
 - + 1 854 000 € pour le budget développement économique ventes. Cela permet d'équilibrer les zones structurellement déficitaires.
 - + 986 561 € pour le budget Port Diélette
 - + 540 242 € pour le budget Développement économique location (08)
 - + 10 967 € pour le budget tourisme (moulin de Fierville et boutique Ludiver),
 - + 3 249 € pour le golf de Fontenay.L'objet de ces subventions est décrit dans les rapports particuliers propres à chaque budget annexe.
- Ajustements de crédits : 4 000 €

4) Les charges exceptionnelles : 5 000€

Le chapitre 67 charges exceptionnelles totalisent un montant de 5 000 € pour pénalités de marchés et intérêts moratoires.

C. Les soldes intermédiaires de gestion : Une épargne en forte progression

Le niveau de l'épargne est déterminant dans l'appréciation des équilibres du budget. Son intérêt réside avant tout dans sa capacité à assurer le remboursement de la dette et à participer à l'autofinancement de la section d'investissement.

Les soldes intermédiaires de gestion à l'étape du budget supplémentaire se présentent ainsi :

	BP 2023	BS 2023	CUMULE 2023	Variation BP/BS %
Dépenses (hors intérêt d'emprunt)	163 238 147.00	4 390 536.00	167 628 683.00	2.69%
Recettes de gestion courante	176 458 264.00	9 867 210.42	186 325 474.42	5.59%
épargne de gestion	13 220 117.00	5 476 674.42	18 696 791.42	41.43%
- charges financières	494 777.00	0	494 777.00	0.00%
Epargne brute courante	12 725 340.00	5 476 674.42	18 202 014.42	43.04%
- amortissement capital de la dette	2 050 746.00	0	2 050 746.00	0.00%
épargne nette prévisionnelle	10 674 594.00	5 476 674.42	16 151 268.42	51.31%

reprise du résultat		21 430 665.58	21 430 665.58	/
----------------------------	--	---------------	---------------	---

épargne brute consolidée	12 725 340.00	26 907 340.00	39 632 680.00	211.45%
épargne nette consolidée	10 674 594.00	26 907 340.00	37 581 934.00	252.07%

L'épargne de gestion courante augmente de 41.43% (+5.4M €), l'épargne brute courante de 43.04%, l'épargne nette prévisionnelle de 51.31%.

En intégrant les résultats de l'exercice 2022, l'épargne consolidée augmente de 26.9 M€ pour atteindre 39.6M€ d'épargne brute consolidée et 37.5M€ d'épargne nette consolidée.

Si nous comparons avec 2022 :

	CUMULE 2022 BP+BS	CUMULE 2023 BP+BS	Variation 2022/2023 €	Variation 2022/2023 %
Dépenses (hors intérêt d'emprunt)	161 644 531.00	167 628 683.00	5 984 152.00	3.70%
Recettes de gestion courante	165 505 344.62	186 325 474.42	20 820 129.80	12.58%
épargne de gestion	3 860 813.62	18 696 791.42	14 835 977.80	384.27%
- charges financières	226 664.00	494 777.00	268 113.00	118.29%
Epargne brute courante	3 634 149.62	18 202 014.42	14 567 864.80	400.86%
- amortissement capital de la dette	1 326 534.00	2 050 746.00	724 212.00	54.59%
épargne nette prévisionnelle	2 307 615.62	16 151 268.42	13 843 652.80	599.91%

reprise du résultat	17 803 153.61	21 430 665.58	3 627 511.97	20.38%
----------------------------	---------------	---------------	--------------	--------

épargne brute consolidée	21 437 303.23	39 632 680.00	18 195 376.77	84.88%
épargne nette consolidée	20 110 769.23	37 581 934.00	17 471 164.77	86.87%

A la même étape budgétaire, l'épargne nette prévisionnelle augmente de 13.8M€ pour passer de 2.3M€ à 16.1M€.

Le résultat de fonctionnement augmente de 3.6M€, soit 20.38%.

L'épargne nette consolidée, c'est-à-dire avec la reprise du résultat augmente de 17.4 M€, soit près de 87%, pour passer de 20.1 M€ à 37.5M€.

II. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 27 830 491 €

- En dépenses : 25 533 741 € en mouvements réels et 2 296 750 € en mouvements d'ordre.
- En recettes : - 1 373 599 € en mouvements réels et 29 204 090 € en mouvements d'ordre.

A. Les dépenses nouvelles d'investissement (5 M€)

Les propositions nouvelles en dépenses d'investissement atteignent 2 736 304.40 € en mouvements réels et 2 296 750 € en mouvements d'ordre. Elles sont complétées par des crédits de reports de 22 797 436.60 €.

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 289 360,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	80 167,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	369 989,40
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	423 432,00
Total des dépenses d'équipement		2 162 948.40
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	115 400,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	457 956,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00
020	DEPENSES IMPREVUES	0,00
Total des dépenses financières		573 356,00
4581	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	0,00
Total des opérations pour compte de tiers		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 736 304.40
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 750,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 290 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 296 750,00
Total		5 033 054,40

Les crédits inscrits en dépenses d'investissement concernent les quatre axes suivants de la feuille de route :

- Faire du Cotentin un grand d'Europe,
- Préserver la qualité de vie sur tout le territoire
- Le Cotentin, un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique
- La Communauté d'Agglomération, une administration du 21^{ème} siècle

1) Faire du Cotentin un grand d'Europe : 234 327 €

Des ajustements de crédits sont demandés au présent budget supplémentaire pour renforcer l'offre touristique, notamment pour le planétarium Ludiver (171 327€), ainsi que proposer une offre de foncier économique adaptée (63 000 €)

2) Préserver la qualité de vie sur le Cotentin : 49 440€

La préservation de la qualité de vie sur le Cotentin se traduit, à cette étape budgétaire, par l'inscription d'un crédit de 19 440€ au titre de :

- L'affirmation du Cotentin, chef de file des politiques d'aménagement et de développement du territoire : un ajustement de crédits de 139 440 € au titre des PLUI.
- Proposer une offre de service public au plus près de Cotentinois : un ajustement de crédits pour les travaux du Cinéma Le Richelieu : -125 000 € - Les travaux étant désormais terminés
- La dotation du territoire d'équipements sportifs qui lui font défaut : un ajustement de crédits de 5 000 € est inscrit pour Océalis et 30 000 € pour les golfs.

3) Le Cotentin un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique : 1,4 M€

1 427 040 € sont inscrits au titre des actions suivantes :

- Engager une politique volontariste de réduction des déchets : 37 000 €
- Limiter les conséquences des inondations : 1 427 040 € dont 1 079 167 € concernant les eaux pluviales et 310 873 € concernant les actions GEMAPI ;

4) La communauté d'agglomération, une administration du 21^{ème} siècle : 1 M€

Les crédits sont ajustés à 1 025 497.40€.

Des crédits sont inscrits à hauteur de 452 141.40 € afin que l'agglomération se modernise. Il s'agit de mobilier, d'acquisitions de logiciels, d'acquisition de matériel.

Par ailleurs, des régularisations comptables concernant des trop-perçus de subventions sont effectuées à hauteur de 457 956€.

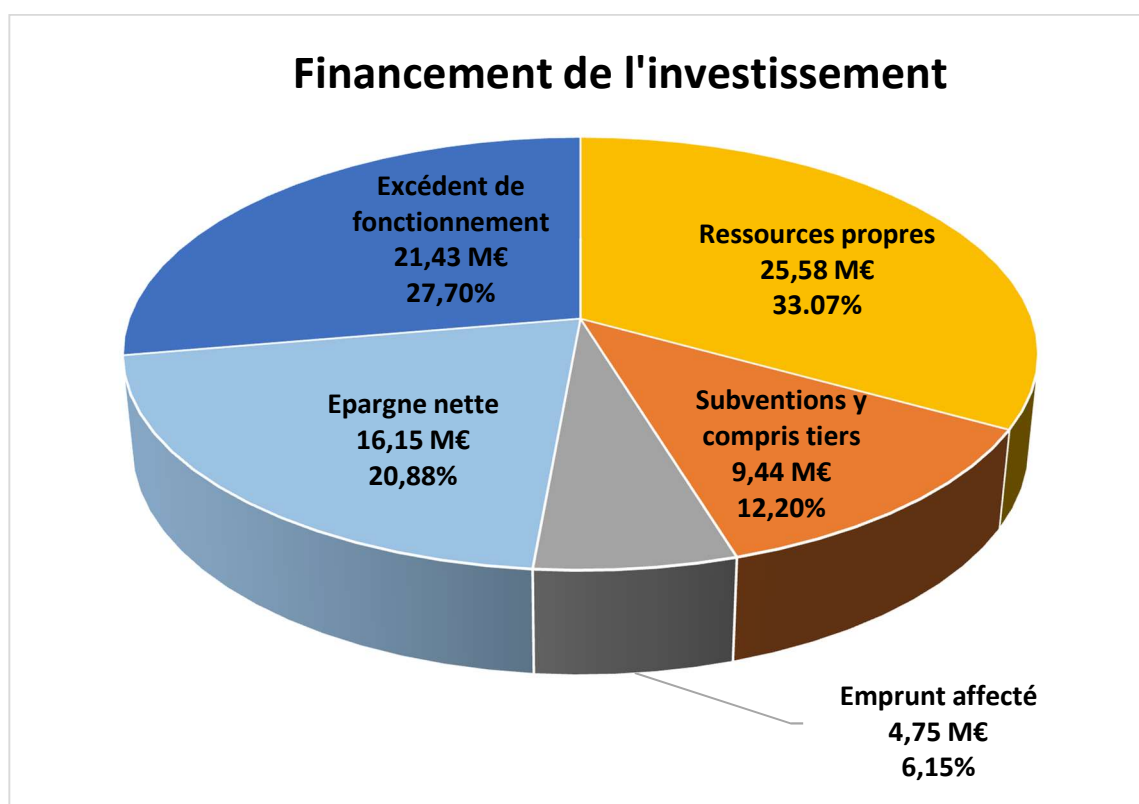
Une prise de participation est effectuée auprès de l'AFL : 115 400 €

B. Le financement de l'investissement

	Dépenses	Ressources	% R/D	
Acquisitions, travaux + reports	77 354 534.00	2 817 907.73	3.64%	} 17.95%
Divers (remb sur travaux, subventions, TVA, ...)		188 360.00	0.24%	
Produits exceptionnels		0.00	0.00%	
Cessions d'immobilisations		593 800.00	0.77%	
FCTVA + TVA + TLE		10 287 616.45	13.30%	
Subventions y compris tiers		9 436 303.40	12.20%	} 48.58%
Epargne nette		37 581 934.00	48.58%	
Affectation		0.00	0.00%	} 6.15%
Remboursement avances		2 500.00	0.00%	
Emprunt		4 754 200.00	6.15%	
Résultat d'investissement reporté	0.00	11 691 912.42	15.11%	
	77 354 534.00	77 354 534.00	100.00%	

Le poids prépondérant de l'épargne nette consolidée (48.58%) ainsi que le résultat reporté (15.11%) dans la structure du financement de l'investissement permet, malgré une masse de dépenses d'investissement importante 77.3 M€ permet de supprimer l'emprunt d'équilibre et de mobiliser un emprunt affecté de 4.7M€.

Le financement prévisionnel de l'investissement est assuré par un emprunt affecté (Héfaïs) ainsi que par l'épargne nette, l'excédent de fonctionnement et les dotations :



Les budgets annexes

Préambule :

L'étape budgétaire appelée budget supplémentaire consiste à reprendre les résultats dégagés au compte administratif 2022 par budget annexe, à intégrer les restes à réaliser en section d'investissement, à ajuster les crédits votés au budget primitif notamment les écritures d'amortissement et de reprises de subventions (écritures d'ordre) et le cas échéant à prévoir les crédits nouveaux nécessaires à l'évolution des projets.

Pour certains budgets annexes (Budgets annexes Assainissement non collectif, Transports, Développement économique locations, Activité commerciale tourisme et Services communs), il a été procédé à un ajustement des crédits d'amortissement, de reprise de subventions et de constitution de provisions inscrits au budget primitif. Ces écritures sont des écritures d'ordre, équilibrées, qui n'ont pas de conséquences sur les inscriptions des besoins en mouvements réels mais dont la prise en compte affecte les chiffres présentés dans les tableaux récapitulatifs.

I. Le cycle de l'eau

Les surcoûts d'énergie impactent les budgets du cycle de l'eau.

A. Le budget annexe de l'Eau : 40,2 M€

1) Présentation générale

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 40 274 737 € dont 19 726 498 € en section de fonctionnement et 20 548 239 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	19.726.498,00		19.726.498,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	2.872.456,00	16.854.042,00	19.726.498,00	0,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	20.548.239,00		20.548.239,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	20.548.239,00	0,00	3.694.197,00	16.854.042,00

2) La section de fonctionnement : 19,7 M€

La section de fonctionnement s'équilibre à 19 726 498 €, répartis :

- en dépenses à 2 872 456 € en mouvements réels et 16 854 042 € en mouvements d'ordre
- en recettes à 19 726 498 € en mouvements réels.

	Fonctionnement		
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	/	2.876.156,00	2.876.156,00
023 - Virement à la section d'investissement	/	16.850.342,00	16.850.342,00
002 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			0,00
Total des dépenses de fonctionnement			19.726.498,00

	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	/	1.011.172,36	1.011.172,36
002 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			18.715.325,64
Total des recettes de fonctionnement			19.726.498,00

a) Les dépenses de fonctionnement, une nette augmentation des charges d'énergies :

La section de fonctionnement enregistre le surcoût énergie pour 2 042 800 €, l'ajustement de dépenses non programmées ou votées à minima au budget primitif et les rattrapages des années antérieures pour 690 636 €.

Les opérations concernées correspondent à :

- Des nouvelles propositions pour 2 649 120 € :
 - Surcoût énergie 2023 pour 2 042 800 €
 - Etudes des aires d'alimentation de captage pour 200 000 €
 - L'ajustement de sous-traitance générale, comprenant l'évacuation des boues de l'usine de la Divette pour 165 000 €
 - Créances admises en non-valeur pour 87 475 €
 - Créances éteintes pour 51 545 €
 - L'ajustement en raison de travaux plus importants d'entretien des pelouses et élagages pour 50 000 €
 - Gardiennage et télésurveillance pour 20 000 €
 - Vêtements de travail et EPI pour 15 800 €
 - La location de véhicules pour 15 000 €
 - Services bancaires pour 1 500 €
- Des régularisations de factures antérieures, directement imputés sur les résultats antérieurs pour 223 336,00 € :
 - Régularisation de facture 2022 de produits de traitement pour 86 398 €
 - Régularisation de facture 2022 d'électricité pour 71 319 €
 - Régularisation de factures 2022 de frais d'actes et de contentieux pour 46 319 €
 - Régularisation de factures 2022 pour l'entretien et la réparation sur biens immobiliers pour 15 038 €
 - Régularisation de factures 2022 de vêtements de travail et EPI pour 4 262 €

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes s'élèvent à 1 011 172,36 € dont le reversement du SDEM pour 939 945 €. Ce montant représente 30% des reversements programmés du SDEM, les 70% restant seront reversés en 2024 pour un montant de 3 M€.

Les inscriptions restantes sont des régularisations pour concessions pour 52 312,00 €, des régularisations de redevances pour modernisation pour 14 500,36 €, le produit de la vente du réservoir d'eau situé sur la commune Le Ham pour 3 700,00€, des produits exceptionnels divers pour 715,00 €.

Le solde de la section de fonctionnement permet un virement en investissement de 16 850 342 €.

3) La section d'investissement : 20,5 M€

La section d'investissement s'équilibre à 20 548 239 €, répartis :

- en dépenses à 20 548 239 € en mouvements réels.
- en recettes à 3 694 197 € en mouvements réels et 16 854 042 € en mouvements d'ordre.

Investissement			
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	4.651.688,62	15.896.550,38	20.548.239,00
001 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			0,00
Total des dépenses d'investissement			20.548.239,00
	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	1.717.614,00	-953.791,62	763.822,38
021 - Virement de la section de fonctionnement	/	16.850.342,00	16.850.342,00
Total des recettes d'investissement avant affectation du résultat			17.614.164,38
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			2.459.746,68
001 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			474.327,94
Total des recettes d'investissement			20.548.239,00

a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses inscrites sont les suivantes :

- L'acquisition de matériel roulant pour 31 400,00 €
- Travaux de renouvellement de conduites pour 12 641 €
- L'acquisition de mobilier adapté pour 5 000,00 €
- Une régularisation de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Flamanville pour 4 752 €
- L'acquisition de matériel et outillage industriel (compteur totalisateur) pour 3 800 €
- L'équilibre s'organise avec un crédit complémentaire de 15,8 M€

b) Les recettes d'investissement

Les recettes inscrites sont des régularisations d'une reprise de réserve foncières (SAFER) pour 57 651,38 €, la suppression de l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif pour 1 015 143 € et l'affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 2 459 746,68 €.

4) Le résultat reporté

La section de fonctionnement enregistre le résultat excédentaire reporté de 18 715 325,64 €.

5) Les soldes intermédiaires de gestion (cumulé)

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

Chaîne de l'épargne	BP 2023	BS 2023	Cumulé	VARIATION BP/BS %
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette)	13.716.985,00	2.872.456,00	16.802.325,00	22,49%
Recettes de gestion courante	20.382.200,00	1.011.172,36	21.393.372,36	4,96%
Epargne de gestion	6.665.215,00	-1.861.283,64	4.803.931,36	-27,93%
- Intérêts	212.884,00	0,00	212.884,00	0,00%
Epargne brute	6.452.331,00	-1.861.283,64	4.591.047,36	-28,85%
- Amortissement de capital de la dette	1.042.874,00	0,00	1.042.874,00	0,00%
Epargne nette	5.409.457,00	-1.861.283,64	3.548.173,36	-34,41%
Reprise du résultat	0,00	18.715.325,64	18.715.325,64	nc
Epargne nette consolidée	5.409.457,00	16.854.042,00	22.263.499,00	311,57%

L'épargne de gestion courante diminue de 27,93 % (-1 861 283,64 €), l'épargne nette prévisionnelle de 34,41%. En intégrant les résultats de l'exercice 2022, l'épargne nette consolidée est supérieure à celle de 2022 à l'étape budgétaire correspondante (21 200 156 €) soit +1 063 343 €.

Le budget de l'eau dégage de ce fait une épargne nette consolidée de 22 263 499 €.

Sans prendre en compte le résultat, malgré une baisse de l'épargne brute, celle-ci reste suffisante pour la couverture des dotations aux amortissements.

Epargne / DAP après reprise des résultats	BP 2023	BP + BS 2022 sans prise en compte du résultat	BP + BS 2022 avec prise en compte du résultat
Epargne brute	6.452.331,00	4.591.047,36	23.306.373,00
Dotations nettes aux amort. et prov. (DAP)	2.964.621,00	2.964.621,00	2.964.621,00
Epargne brute / DAP	2,18	1,55	7,86

Avec la prise en compte du résultat, l'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par un niveau d'épargne brute suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements et provisions.

6) Le financement de l'investissement (cumulé)

Le financement de l'investissement est le suivant :

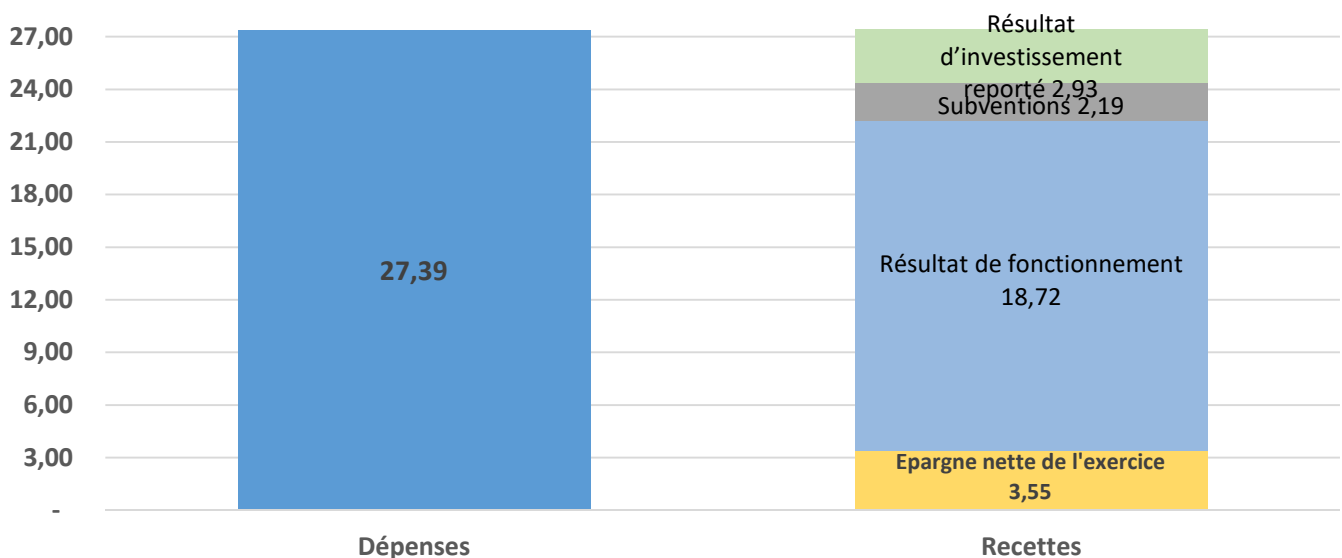
Financement de l'investissement		
Ressources Propres	24.451.104,38	89,29%
dont épargne nette :	22.263.499,00	81,30%
dont subvention (*) :	2.187.605,38	7,99%
Emprunts (équilibre)	0,00	0,00%
Résultat d'investissement reporté	2.934.074,62	10,71%
Total des recettes d'investissement	27.385.179,00	100,00%

(*) et opérations pour compte de tiers.

L'épargne nette cumulée permet de financer 81,30 % des dépenses d'investissement, les subventions 7,99 % et le résultat reporté 10,71 %.

L'emprunt d'équilibre de 1,48 M€ inscrit au budget primitif est supprimé.

Financement de l'investissement (en million d'euros)



B.Le budget annexe de l'Assainissement Collectif : 30,1 M€

1) Présentation générale

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 30 131 270 € dont 12 342 937 € en section de fonctionnement et 17 788 333 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	12.342.937,00		12.342.937,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	2.892.106,00	9.450.831,00	12.342.937,00	0,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	17.788.333,00		17.788.333,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	17.788.333,00	0,00	8.337.502,00	9.450.831,00

2) La section de fonctionnement: 12,3 M€

La section de fonctionnement s'équilibre à 12 342 937 €, répartis :

- en dépenses à 2 892 106 € en mouvements réels et 9 450 831 € en mouvements d'ordre
- en recettes à 12 342 937 € en mouvements réels.

	Fonctionnement		
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	/	2.892.106,00	2.892.106,00
023 - Virement à la section d'investissement	/	9.450.831,00	9.450.831,00
002 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			0,00
Total des dépenses de fonctionnement			12.342.937,00

	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	/	1.238.505,69	1.238.505,69
002 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			11.104.431,31
Total des recettes de fonctionnement			12.342.937,00

a) Les dépenses de fonctionnement, une augmentation des charges d'énergies :

La section de fonctionnement enregistre le surcoût énergie pour 2 350 000 €, l'ajustement de dépenses non programmées ou votées à minima au budget primitif et les rattrapages des années antérieures pour 542 106 €.

En dépenses, les opérations concernées correspondent notamment à :

- Des nouvelles propositions pour 2 656 741 €
 - Surcoût énergie 2023 pour 2 350 000 €
 - Fourniture de gaz pour 96 700 €
 - La prise en compte de créances irrécouvrables pour 42 518 €
 - La prise en compte de créances éteintes pour 34 253 €
 - L'hygiénisation des boues pour 33 752 €
 - L'acquisition de vêtements de travail et EPI pour 25 000,00 €
 - L'ajustement des délégations de fonctionnement et contrats de sous-traitance pour 20 928 €
 - La location de véhicules pour 20 000 €
 - L'entretien et réparation du matériel roulant pour 14 000 €
 - Du matériel de fonte de voirie pour 10 000 €
 - Les assurances multirisques pour 7 871 €
 - L'ajustement des charges financières pour 1 469 €
 - L'ajustement de frais bancaires pour 250 €

- Des régularisations et rattrapages pour 235 365 €
 - Régularisation de facture 2022 de gaz pour 81 067 €
 - Régularisation de facture 2022 d'eau pour 76 630 €
 - Régularisation de facture 2022 de prestation sur marché, contrôle SATESE pour 24 345 €
 - Des régularisations de titres sur l'exercice antérieur pour 53 323 €

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes s'élèvent à 1 238 505,69 € dont le reversement du SDEM pour 1 159 395 €. Ce montant représente 30% des versements programmés du SDEM, les 70% restant seront reversés en 2024 pour un montant de 3,8 M€.

Les inscriptions restantes sont des régularisations pour une régularisation de titre (erreur de TVA) pour une convention de mandat de facturation de 50 276 €, des remboursements de sinistres pour 11 000 €, des régularisations d'atténuation de charges salariales pour 9 383 €, des remboursements de travaux pour 7 720,69 € et des recouvrements sur créances admises en non-valeur pour 731 €.

Le solde de la section de fonctionnement permet un virement de crédit en section d'investissement de 9 450 831 €.

3) La section d'investissement : 17,7 M€

La section d'investissement s'équilibre à 17 788 333 €, répartis :

- en dépenses à 17 788 333 € en mouvements réels.
- en recettes à 8 337 502 € en mouvements réels et 9 450 831 € en mouvements d'ordre.

Investissement			
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	2.212.616,07	15.575.716,93	17.788.333,00
001 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			0,00
Total des dépenses d'investissement			17.788.333,00
	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	804.799,00	-1.669.922,44	-865.123,44
021 - Virement de la section de fonctionnement	/	9.450.831,00	9.450.831,00
Total des recettes d'investissement avant affectation du résultat			8.585.707,56
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			0,00
001 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			9.202.625,44
Total des recettes d'investissement			17.788.333,00

a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses inscrites sont les suivantes :

- L'étude du Schéma Directeur Assainissement pour 1 000 000 €
- L'acquisition d'un automate pour 115 000 €
- La réparation de portes d'un bâtiment de la station d'épuration Les Mielles pour 17 500 €
- L'acquisition de matériel roulant pour 14 000 €
- L'acquisition de mobilier adapté pour 5 000 €

- L'acquisition de bâches de stockage de boue pour 2 000 €
- L'équilibre s'organise avec un crédit complémentaire de 14,9 M€
- Le reversement des avances AESN de l'opération pour compte de tiers n°40 pour 160 676 €
- Le reliquat de l'opération pour compte de tiers n°48 pour 211 801 €
- Les régularisations d'écritures des opérations pour compte de tiers n°28 pour 20 724 €, n°45 pour 25 742 € et n°40 pour 37 335 €.
- L'équilibre s'organise avec un crédit complémentaire de 13.9 M€

b) Les recettes d'investissement

Les recettes inscrites sont des subventions de l'Agence de l'Eau pour 800 000,00 € concernant le Schéma Directeurs d'assainissement, des régularisations de subventions de l'Agence de l'Eau pour 108 000 €, des régularisations de subventions du département pour 47 115,56 € et la suppression de l'emprunt d'équilibre pour 2 708 839 €.

Il faut noter également que le montant global de ce budget se voit impacter par les opérations pour compte de tiers. Ces opérations sont neutres au budget car les dépenses sont couvertes par des subventions de l'Agence de l'Eau. Habituellement équilibré budgétairement, les opérations n°40, 45 et 28 ont comptabilisé plus de recettes que de dépenses en 2022. Les inscriptions (456 278 € en dépenses et 83 801 € en recettes) vont servir à la clôture des opérations ou corriger les erreurs d'imputations des comptes 45.

4) Le résultat reporté

La section de fonctionnement enregistre le résultat excédentaire reporté de 9 202 625,44 €.

5) Les soldes intermédiaires de gestion (cumulé)

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

Chaîne de l'épargne	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Cumulé	VARIATION BP/BS %
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette)	14.503.646,00	2.890.637,00	17.748.265,00	22,37%
Recettes de gestion courante	17.932.403,00	1.238.505,69	19.170.908,69	6,91%
Epargne de gestion	3.428.757,00	-1.652.131,31	1.776.625,69	-48,18%
- Intérêts	352.513,00	1.469,00	353.982,00	0,42%
Epargne brute	3.076.244,00	-1.652.600,31	1.422.643,69	-53,75%
- Amortissement de capital de la dette	2.074.223,00	5.238,73	2.079.461,73	0,25%
Epargne nette	1.002.021,00	-1.658.839,04	-656.818,04	-165,55%
Reprise du résultat		11.104.431,31	11.104.431,31	nc
Epargne nette consolidée	1.002.021,00	9.445.592,27	10.447.613,27	942,65%

L'épargne de gestion courante diminue de 48,18 % (-1 652 131,31 €), l'épargne brute courante de 53,75 % (-1 652 600,31 €). En intégrant les résultats de l'exercice 2022, l'épargne nette consolidée est inférieure à celle de 2022 à l'étape budgétaire correspondante (10 573 881,50) soit - 126 268,23 €.

Le budget de l'assainissement collectif dégage de ce fait une épargne nette consolidée de 10 447 613,27 €.

Sans prendre en compte le résultat, l'épargne brute est insuffisante pour la couverture des dotations aux amortissements.

Le tableau suivant permet de mesurer l'impact réel sur l'exercice 2023.

Epargne / DAP après reprise des résultats	BP 2023	BP + BS 2022 sans prise en compte du résultat	BP + BS 2022 avec prise en compte du résultat
Epargne brute	3.076.244,00	1.424.112,69	12.527.075,00
Dotations nettes aux amort. et prov. (DAP)	2.095.374,00	2.095.374,00	2.095.374,00
Epargne brute / DAP	1,47	0,68	5,98

Le ratio net de l'exercice sans prise en compte du résultat et des dépenses en régularisation est de **0,68**. Il ressort donc une baisse de capacité de financement au budget 2023 et l'impossibilité de couverture de la DAP par l'épargne brute sans la prise en compte des résultats excédentaires (11 104 431,61 €).

Avec la prise en compte du résultat, l'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par un niveau d'épargne brute suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements et provisions.

6) Le financement de l'investissement (cumulé)

Le financement de l'investissement se présente ainsi :

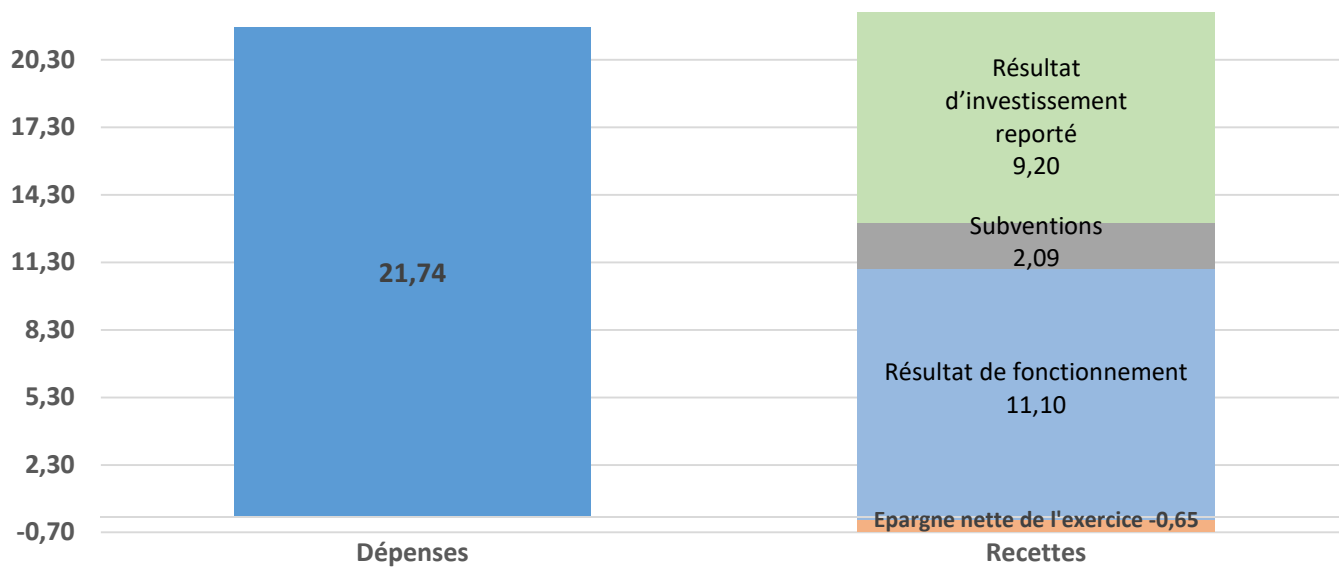
Financement de l'investissement		
Ressources Propres	12.533.368,83	57,66%
dont épargne nette :	10.447.613,27	48,07%
dont subvention (*) :	2.085.755,56	9,60%
Emprunts (équilibre)	0,00	0,00%
Résultat d'investissement reporté	9.202.625,44	42,34%
Total des recettes d'investissement	21.735.994,27	100,00%

(*) et opérations pour compte de tiers.

L'épargne dégagée permet de financer 48,07 % des dépenses d'investissement, les subventions 9,60 % et le résultat d'investissement 42,34 %.

L'emprunt d'équilibre de 2,7 M€ enregistré au budget primitif est supprimé.

Financement de l'investissement (en million d'euros)



C.Le budget annexe de l'Assainissement Non Collectif : 616,5 K€

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 616 548 € dont 44 114 € en section de fonctionnement et 572 434 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	44.114,00		44.114,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	44.113,60	0,40	44.114,00	0,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	572.434,00		572.434,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	572.434,00	0,00	572.433,60	0,40

1) La section de fonctionnement : 44 K€

La section de fonctionnement s'équilibre à 44 114 €, répartis :

- en dépenses à 44 113,60 € en mouvements réels et 0,40 € en mouvements d'ordre
- en recettes à 44 114 € en mouvements réels.

	Fonctionnement		
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	/	1.855,10	1.855,10
023 - Virement à la section d'investissement	/	0,00	0,00
002 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			42.258,90
Total des dépenses de fonctionnement			44.114,00

	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	/	44.114,00	44.114,00
002 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			0,00
Total des recettes de fonctionnement			44.114,00

Le budget Assainissement non collectif enregistre en section de fonctionnement la reprise du déficit de résultat reporté pour 42 258,90 €, la prise en compte de créances irrécouvrables pour 1 634 €, de créances éteintes pour 120 € et l'ajustement des frais bancaire pour 100,70 €.

Les recettes de ce budget sont constituées des redevances de contrôles. Celles-ci ont été ajustées à hauteur de 44 040 €. Ces ajustements de redevances de contrôles restent inférieurs au budget 2022 (326.500 €). Des produits exceptionnels de recouvrement sont également ajustés pour 74 €.

2) La section d'investissement : 572,4 K€

La section d'investissement s'équilibre à 572 434 €, répartis :

- en dépenses à 572 434 € en mouvements réels.
- en recettes à 572 433,60 € en mouvements réels et 0,40 € en mouvements d'ordre.

Investissement			
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	135.385,00	437.049,00	572.434,00
001 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			0,00
Total des dépenses d'investissement			572.434,00
	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	6.982,00	0,40	6.982,40
021 - Virement de la section de fonctionnement	/	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement avant affectation du résultat			6.982,40
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			0,00
001 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			565.451,60
Total des recettes d'investissement			572.434,00

En section d'investissement, le résultat reste excédentaire pour 565 451,60 €.

Il faut noter également que le montant global de ce budget se voit impacter par les opérations pour compte de tiers. Ces opérations sont neutres au budget car les dépenses sont couvertes par des subventions de l'Agence de l'Eau. Habituellement équilibré budgétairement, les opérations n°42 et 47 ont comptabilisé plus de recettes que de dépenses en 2022. Les inscriptions (519 327,94 € en dépenses et 83 801 € en recettes) vont servir à la clôture des opérations ou corriger les erreurs d'imputations des comptes 45.

II. Les autres budgets annexes

A. Le Budget annexe Transports : 11,1 M€

Ce budget concerne l'organisation des transports publics urbains sur Cherbourg-en-Cotentin, interurbains sur l'ensemble du territoire (plan mobilité) et les transports scolaires sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 11 061 528 €, 5 555 075 € en section de fonctionnement et 5 506 453 € en section d'investissement.

La prise en compte des résultats de l'exercice 2022 permet de dégager un excédent de fonctionnement matérialisé par un virement à la section d'investissement à hauteur de 5 559 043 € pour financer les dépenses d'investissement. Cela permet de réduire l'emprunt d'équilibre prévu au budget primitif de 5 531 040 €, portant celui-ci à 16 982 109 €.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	5 555 075,00		5 555 075,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	-3 968,00	5 559 043,00	5 527 072,00	28 003,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	5 506 453,00		5 506 453,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	5 478 450,00	28 003,00	-52 590,00	5 559 043,00

Pour ce budget, il existe peu de demandes de crédits nouveaux en mouvements réels.

1) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 555 075 € répartis :

En dépenses à – 3 968 € en mouvements réels et 5 559 043 € en mouvements d'ordre
 En recettes à 5 527 072 € en mouvements réels et 28 003 € en mouvements d'ordre

Fonctionnement			
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	/	-3.968,00	-3.968,00
023 - Virement à la section d'investissement	/	5.559.043,00	5.559.043,00
002 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			0,00
Total des dépenses de fonctionnement			5.555.075,00
	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	/	28.003,94	28.003,94
002 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			5.527.071,06
Total des recettes de fonctionnement			5.555.075,00

Pour la section de fonctionnement, il s'agit essentiellement d'ajustement de crédits au titre de l'assurance multirisque pour 110 €, d'augmentation des intérêts d'emprunts pour 217 € et d'une diminution des frais bancaires pour 4 295 €.

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 5 506 453 € répartis :

- En dépenses à 5 478 450 € en mouvements réels et 28 003 € en mouvements d'ordre
- En recettes à – 52 590 € en mouvements réels et 5 559 043 € en mouvements d'ordre

Investissement			
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	4.025.011,47	28.003,03	4.053.014,50
001 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			1.453.438,50
Total des dépenses d'investissement			5.506.453,00
	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	3.736.805,90	-5.531.039,97	-1.794.234,07
021 - Virement de la section de fonctionnement		5.559.043,00	5.559.043,00
Total des recettes d'investissement avant affectation du résultat			3.764.808,93
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			1.741.644,07
001 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			0,00
Total des recettes d'investissement			5.506.453,00

Pour la section d'investissement, il n'existe pas de demande de crédits nouveaux. Toutefois les restes à réaliser 2022 montrent un solde négatif de 288 205,57 € auquel s'ajoute la reprise des résultats 2022 de 1 453 438,50 € pour un montant total de dépenses d'investissement de 1 481 441,53 €.

L'excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068), 1 741 644,07 € et le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 5 559 043 € permettent de couvrir ces dépenses d'investissement mais également de réduire l'emprunt d'équilibre inscrit au BP de 5 531 040 € portant celui-ci à 16 982 109 €.

3) Les soldes intermédiaires de gestion :

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent ainsi :

Chaîne de l'épargne	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Cumulé	Variation BP/BS %
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette)	30.167.819,00	-4.185,00	30.163.634,00	-0,01%
Recettes de gestion courante	33.353.251,00	0,94	33.353.251,94	0,00%
Epargne de gestion	3.185.432,00	4.185,94	3.189.617,94	0,13%
- Intérêts	500.842,00	217,00	501.059,00	0,04%
Epargne brute	2.684.590,00	3.968,94	2.688.558,94	0,15%
- Amortissement de capital de la dette	758.692,00	0,00	758.692,00	0,00%
Epargne nette	1.925.898,00	3.968,94	1.929.866,94	0,21%
Reprise du résultat		5.527.071,06	5.527.071,06	nc
Epargne nette consolidée	1.925.898,00	5.531.040,00	7.456.938,00	287,19%

Le budget annexe Transports dégage de ce fait une épargne nette consolidée totale de 7 456 938 €.

Epargne / DAP	Budget Primitif	BP + BS 2022 sans prise en compte du résultat	BP + BS 2022 avec prise en compte du résultat
Epargne brute	2.684.590,00	2.688.558,94	8 215 630,00
Dotation nette aux amort. et prov. (DAP)	852.650,00	824.647,00	824.647,00
Epargne brute / DAP	3,15	3,26	9,96

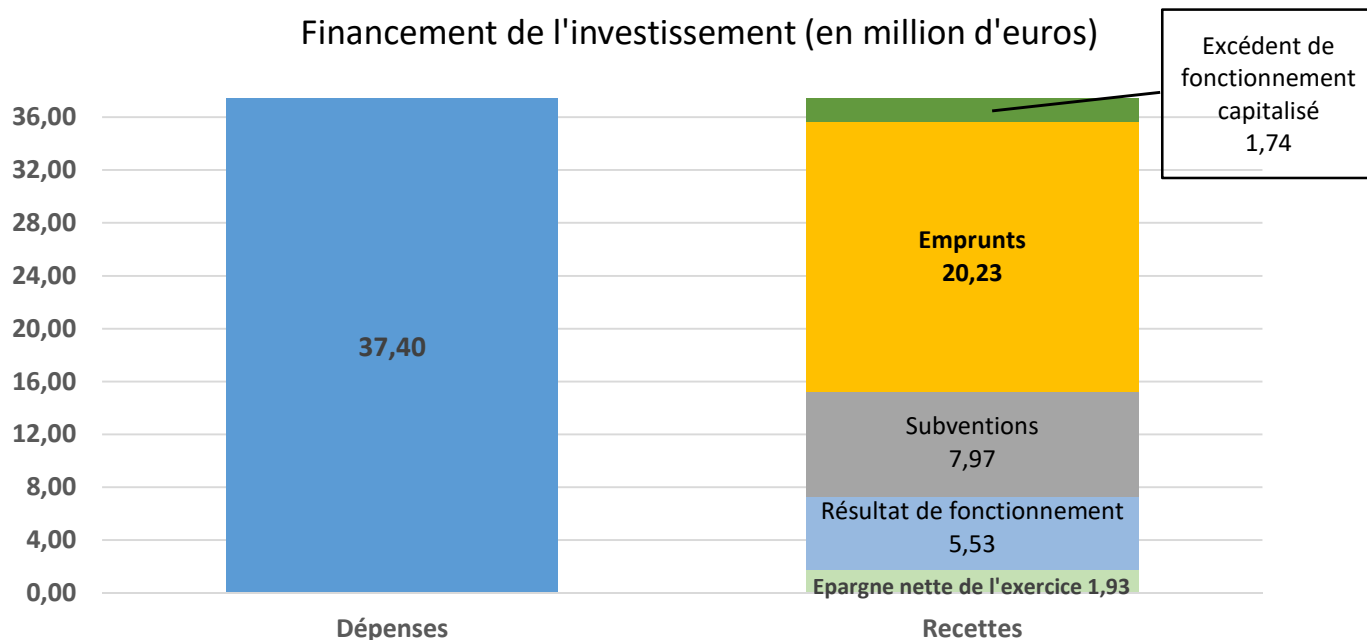
Le niveau d'épargne brute (8 215 630 €) est suffisant pour couvrir la dotation nette aux amortissements et provisions.

4) Le financement de l'investissement (cumulé) :

Le financement de l'investissement se présente ainsi :

Financement de l'investissement 2022		
Ressources propres	15.426.968,93	41,25%
Epargne nette	7.456.938,00	19,94%
Subventions	7.970.030,93	21,31%
Emprunts	20.232.936,00	54,10%
Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00%
Excédent de fonctionnement capitalisé	1.741.644,07	4,66%
Total des recettes d'investissement	37.401.549,00	100,00%

Les dépenses d'investissement sont financées par l'épargne nette 5,16% (1,93 M€), le résultat de fonctionnement 14,78% (5,53 M€), les subventions 21,31% (7,97 M€), l'emprunt 54,10% (20,23 M€) et l'excédent de fonctionnement capitalisé 4,66% (1,74 M€).



B.Le Budget annexe développement économique locations M4 : 1,4 M€

Ce budget concerne les pôles de Cherbourg-en-Cotentin et Douve et Divette.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 1 391 906 €, 543 607 € en section de fonctionnement et 848 299 € en section d'investissement.

Le budget annexe développement économique locations M4 devrait être clôturé fin 2023. Celui-ci sera intégré au budget principal à compter du 1^{er} janvier 2024. En attendant ces modifications, afin de couvrir les dépenses d'investissement en cours et maintenir l'équilibre des opérations financières, il est prévu un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 537 717,78 €. Ce virement est possible grâce à l'inscription d'une subvention du budget principal vers le budget annexe développement économique locations M4 à hauteur de 540 242 € qui ne devrait pas être réalisée.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	543 607,00		543 607,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	6 089,22	537 517,78	543 607,00	0,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	848 299,00		848 299,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	848 299,00	0,00	310 781,22	537 517,78

1) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 543 607 € répartis :

- En dépenses à 6 089,22 € en mouvements réels et 537 517,78 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 543 607 € en mouvements réels

Fonctionnement			
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	/	6.089,22	6.089,22
023 - Virement à la section d'investissement	/	537.517,78	537.517,78
002 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			0,00
Total des dépenses de fonctionnement			543.607,00
	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	/	543.607,00	543.607,00
002 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			0,00
Total des recettes de fonctionnement			543.607,00

Il existe peu de demande de crédits en section de fonctionnement pour ce budget, celles-ci consistent principalement en des ajustements de la cotisation assurance pour 489 €, une inscription pour la campagne de dératization des bâtiments des Vindits à hauteur de 600 € et une inscription de 5 000 € pour le nettoyage des locaux de l'Amont Quentin.

Parallèlement à ces inscriptions, il est impératif de prévoir un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de maintenir l'équilibre des opérations financières du budget.

Ce virement est réalisable grâce au versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 540 242 €.

Ce budget étant voué à être intégré au budget annexe développement économique locations (M57), la subvention ne devrait pas être versée.

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 848 299 € répartis :

- En dépenses à 848 299 € en mouvements réels
- En recettes à 370 781,22 € en mouvements réels et 537 517,78 € en mouvements d'ordre

Investissement			
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	2.047,87	0,34	2.048,21
001 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			846.250,79
Total des dépenses d'investissement			848.299,00

	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement		537.517,78	537.517,78
Total des recettes d'investissement avant affectation du résultat			537.517,78
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			310.781,22
001 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			0,00
Total des recettes d'investissement			848.299,00

En investissement, la reprise des résultats 2022 fait apparaître un déficit de 846 205,79 €. Les dépenses réalisées pour le projet HEFAIS antérieurement à son portage par le budget annexe développement économique locations, ceci crée un déficit d'investissement qui sera pris en charge lors de la clôture du budget annexe développement économique location M4 prévue fin 2023.

Afin de compenser ce déficit et de maintenir l'équilibre des opérations financières de ce budget, il est nécessaire de prévoir un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 537 517,78 € qui vient s'ajouter à l'excédent de fonctionnement capitalisé de 310 781,22 €.

C.Le Budget annexe développement économique locations : 3,3 M€

Ce budget concerne les pôles de proximité de La Hague, de Cherbourg-en-Cotentin, de Les Pieux, de Montebourg et de Vallée de l'Ouve. Il s'agit de la gestion et du développement des bâtiments industriels dont le bâtiment HEFAIS.

Il s'équilibre tous mouvements confondus à 3 308 231 €, 655 708 € en section de fonctionnement et 2 652 523 € en section d'investissement.

L'affectation des résultats 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 626 870,24 € qui permet de financer les dépenses de fonctionnement et également de réaliser un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 587 102 €. Ce virement additionné à l'excédent de fonctionnement capitalisé dégagé par les résultats 2022 permet la suppression de l'emprunt d'équilibre de 281 372 € voté au budget primitif 2023.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	655 708,00		655 708,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	68 605,00	587 103,00	655 708,00	0,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	2 652 523,00		2 652 523,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	2 652 523,00	0,00	2 065 420,00	587 103,00

Plusieurs demandes de crédits nouveaux ont été enregistrées pour ce budget.

1) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 655 708 € répartis :

- En dépenses à 68 605 € en mouvements réels et 587 103 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 655 708 € en mouvements réels

Fonctionnement			
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	/	68.606,00	68.606,00
023 - Virement à la section d'investissement	/	587.102,00	587.102,00
002 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			0,00
Total des dépenses de fonctionnement			655.708,00
	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	/	28.837,76	28.837,76
002 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			626.870,24
Total des recettes de fonctionnement			655.708,00

Les demandes de crédits nouveaux en dépenses correspondent à la prise en compte du surcoût énergies pour 58 219 €, de créances éteintes pour 4 187 € et de créances admises en non-valeur pour 82 €. S'ajoutent à ces dépenses, 2 500 € au titre de l'entretien des espaces verts, 2 617 € pour des titres annulés sur exercices antérieurs, 1 000 € pour des animations développées sur le site et 1 € en ordre pour un ajustement de provisions soit un total de dépenses réelles (68 605 €) et d'ordre (1 €) de 68 606 €.

Ces dépenses sont partiellement compensées par des recettes de fonctionnement constituées d'une recette au titre des énergies émanant du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) pour 28 736 € (30% de la recette attendue) et de mandats annulés sur exercices antérieurs pour 100 €.

L'affectation des résultats 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 626 870,24 € qui permet de financer ces dépenses et également de réaliser un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 587 102 €.

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 2 652 523 € répartis :

- En dépenses à 2 652 523 € en mouvements réels
- En recettes à 2 065 420 € en mouvements réels et 587 103 € en mouvements d'ordre

Investissement			
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	2.092.591,63	559.931,37	2.652.523,00
001 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			0,00
Total des dépenses d'investissement			2.652.523,00

	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	99.467,34	-27.170,63	72.296,71
021 - Virement de la section de fonctionnement		587.102,00	587.102,00
Total des recettes d'investissement avant affectation du résultat			659.398,71
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			1.260.112,33
001 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			733.011,96
Total des recettes d'investissement			2.652.523,00

En investissement, les crédits nouveaux en dépenses portent sur des travaux au logement de la Poste de Saint Sauveur le Vicomte pour 55 000 €, compensés par la réduction de 55 000 € de travaux initialement prévus au chapitre 21 et des travaux au niveau de la porte métallique du Centre de tri postal pour 5 000 €.

Les résultats de ce budget permettent de procéder à un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 587 102 € qui s'ajoutent à l'excédent de fonctionnement capitalisé de 1 260 112,33 € et permettent notamment de financer le solde des restes à réaliser 2022 (1 993 124,29 €).

De plus, grâce à l'ensemble de ces recettes, l'emprunt d'équilibre prévu au BP à hauteur de 281 372 € est supprimé.

L'équilibre s'organise grâce aux crédits complémentaires fournis par l'excédent d'investissement 2022 à hauteur de 733 011,96 €.

D. Le Budget annexe développement économique vente: 7,2 M€

Ce budget concerne les pôles de proximité de Cherbourg-en-Cotentin, de Cœur Cotentin, de Douve et Divette, de Les Pieux, Saint Pierre Eglise, Val de Saire et Vallée de l'Ouve.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 7 202 314 €, 3 694 471 € en section de fonctionnement et 3 507 843 € en section d'investissement.

Une opération d'équilibrage financier des zones existantes avant la création de l'Agglomération est effectuée à hauteur de 1 854 000 € portant la subvention totale (BP+BS) du budget principal à 2 104 000 € et un emprunt de 743 000 € permettra de couvrir une partie des travaux de viabilisation des zones dans l'attente de la vente de terrains. Les crédits pour les travaux d'aménagement des zones inscrits au budget supplémentaire s'élèvent à 940 471 €.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	3 694 471,00		3 694 471,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	940 471,00	2 754 000,00	2 784 471,00	910 000,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	3 507 843,00		3 507 843,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	2 597 843,00	910 000,00	753 843,00	2 754 000,00

1) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 694 471 € répartis :

- En dépenses à 940 471 € en mouvements réels et 2 754 000 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 2 784 471 € en mouvements réels et 910 000 € en mouvements d'ordre

	Fonctionnement		
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	/	3.694.471,00	3.694.471,00
002 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			0,00
Total des dépenses de fonctionnement			3.694.471,00

	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	/	2.827.000,94	2.827.000,94
002 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			867.470,06
Total des recettes de fonctionnement			3.694.471,00

Les demandes de crédits nouveaux à hauteur de 940 471 € concernent essentiellement l'extension de la Zone d'Activité des Fourches pour des travaux d'aménagement.

Concernant les recettes de fonctionnement, les inscriptions sont essentiellement des subventions du Budget Principal, à hauteur de 1 854 000 €, afin de combler les déficits des zones d'activités issues des anciennes communautés de communes, pour lesquelles les tarifs des terrains à vendre avaient été sous-estimés par rapport au coût réel des aménagements réalisés pour viabiliser ces zones. Ces subventions sont ainsi réparties :

- ZA Armanville : 654 000 €
- ZA Brécquéal : 288.000 €
- Zone Commerciale Le Ronceret : 280 000 €
- ZA Mermoz : 280.000 €
- ZA Richelieu : 217.000 €
- ZA Pont de Bernes : 80 000 €
- ZA Bretonnerie : 55 000 €.

Enfin, une recette de 63 000,94 € correspondant au solde de DETR accordée pour la zone de Grande Fontaine (Martinvast) est inscrite.

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 3 507 843 € répartis :

- en dépenses, à 2 597 843 € en mouvements réels et 910 000 € en mouvements d'ordre ;
- en recettes, à 753 843 € en mouvements réels et 2 754 000 € en mouvements d'ordre.

Investissement			
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	0,00	910.000,61	910.000,61
001 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			2.597.842,39
Total des dépenses d'investissement			3.507.843,00
	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	0,00	3.507.843,00	3.507.843,00
Total des recettes d'investissement avant affectation du résultat			3.507.843,00
001 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			0,00
Total des recettes d'investissement			3.507.843,00

Les dépenses sont couvertes par un emprunt d'équilibre de 743 843 €, emprunt couvrant une partie du déficit de la section d'investissement (- 2 597 842,39 €).

L'emprunt d'équilibre s'avère nécessaire tant que les ventes de terrains sur les zones en création ne viennent pas équilibrer le budget.

Les inscriptions budgétaires, en mouvements d'ordre, correspondent aux opérations de stocks de ce budget.

E. Le Budget annexe Golf : 15,2 K€

Ce budget concerne uniquement le pôle de proximité de Montebourg.

Il s'équilibre tous mouvements confondus à 15 216 €, 3 249 € en section de fonctionnement et 11 697 € en section d'investissement.

Les résultats 2022 ne suffisent ni à couvrir le besoin de financement, ni à respecter l'équilibre des opérations financière de ce budget, c'est pourquoi, il est nécessaire d'augmenter la subvention du budget principal de 3 249.00 € portant celle-ci à 12 429 € (BP+BS).

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	3 249,00		3 249,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	0,29	3 248,71	3 249,00	0,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	11 967,00		11 967,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	11 967,00	0,00	8 718,29	3 248,71

Concernant ce budget annexe, il n'y a pas de demandes de crédits nouveaux.

1) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 249 € répartis :

- En dépenses à 0,29 € en mouvements réels et 3 248,71 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 3 249 € en mouvements réels

	Fonctionnement		
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	/	0,29	0,29
023 - Virement à la section d'investissement	/	3.248,71	3.248,71
002 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			0,00
Total des dépenses de fonctionnement			3.249,00

	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	/	3.249,00	3.249,00
002 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			0,00
Total des recettes de fonctionnement			3.249,00

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 11 967 € répartis :

- En dépenses à 11 967 € en mouvements réels
- En recettes à 8 718,29 € en mouvements réels et 3 248,71 € en mouvements d'ordre

Investissement			
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	0,00	0,80	0,80
001 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			11.966,20
Total des dépenses d'investissement			11.967,00
	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement		3.248,71	3.248,71
Total des recettes d'investissement avant affectation du résultat			3.248,71
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			8.718,29
001 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			0,00
Total des recettes d'investissement			11.967,00

Il s'agit de l'affectation des résultats 2022 et des ajustements de crédits nécessaires afin d'assurer l'équilibre financier de ce budget.

Le résultat de fonctionnement ne suffit pas à couvrir le besoin de financement 2022, c'est pourquoi, il est nécessaire d'augmenter la subvention du budget principal de 3 249.00 € pour maintenir l'équilibre financier.

La subvention totale (BP+BS) s'élève désormais à 12 429 €.

F. Le Budget annexe activités commerciales tourisme : 97,4 K€

Le budget activités commerciales tourisme prend en charge la gestion du Moulin de Fierville situé sur le pôle de proximité de la Côte des Isles ainsi que l'activité de la boutique de Ludiver.

Il s'équilibre tous mouvements confondus à 97 387 €, 17 781 € en section de fonctionnement et 79 606 € en section d'investissement.

L'affectation des résultats 2022 ne permet pas de couvrir les besoins de financement de ce budget, ni de maintenir l'équilibre des opérations financières. Il est nécessaire de prévoir une subvention du budget principal de 10 967 € ce qui porte la subvention totale à 161 383 € (BP+BS). Cette subvention permet de financer les dépenses nouvelles de fonctionnement et également de prévoir un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 22 379,42 € qui ajouté à l'excédent de fonctionnement capitalisé couvrent les besoins de financement en investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	17 781,00		17 781,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	-4 598,42	22 379,42	17 031,00	750,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	79 606,00		79 606,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	78 856,00	750,00	57 226,58	22 379,42

1) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 17 781 € répartis :

- En dépenses à – 4 598,42 € en mouvements réels et 22 379,42 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 17 031 € en mouvements réels et 750 € en mouvement d'ordre

Fonctionnement			
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	/	-4.598,42	-4.598,42
023 - Virement à la section d'investissement	/	22.379,42	22.379,42
002 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			0,00
Total des dépenses de fonctionnement			17.781,00
	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	/	17.781,00	17.781,00
002 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			0,00
Total des recettes de fonctionnement			17.781,00

De nouveaux crédits sont demandés en fonctionnement, afin de prendre en compte le surcoût dû à l'augmentation attendue des énergies pour 17 665 €, une augmentation de la cotisation d'assurance de 88 € ainsi qu'une créance admise en non-valeur à hauteur de 28 €.

En recettes, une inscription au titre des énergies versée par le SDEM à hauteur de 5 834 € vient compenser partiellement ces demandes de nouveaux crédits.

Afin de maintenir l'équilibre des opérations financières de ce budget, il est nécessaire de prévoir un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 22 379,42 €.

Une subvention de 10 967 € du budget principal vers le budget annexe est toutefois nécessaire afin de couvrir les nouvelles demandes de crédits.

La subvention totale (BP+BS) s'élève désormais à 161 383 €.

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 79 606 € répartis :

- En dépenses à 78 856 € en mouvements réels et 750 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 57 226,58 € en mouvements réels et 22 379,42 € en mouvements d'ordre

Investissement			
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	76.855,04	2.750,96	79.606,00
001 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			0,00
Total des dépenses d'investissement			79.606,00

	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement		22.379,42	22.379,42
Total des recettes d'investissement avant affectation du résultat			22.379,42
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			15.327,56
001 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			41.899,02
Total des recettes d'investissement			79.606,00

Les restes à réaliser 2022 font apparaître un besoin de financement de 76 855,04 €. Ces dépenses sont constituées de :

- La création d'un parcours de jeux extérieurs pour 68 779,43 €
- L'acquisition et l'installation d'un tamiseur à farine pour 4 824 €
- La création d'un logo Moulin de Fierville pour 2 666,67 €
- Travaux sur le bâtiment du Moulin pour 494,94 €

L'affectation de résultats 2022 de 41 899,02 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé de 15 327,56 € ne suffisent pas à financer les dépenses énumérées ci-dessus, celles-ci sont compensées par le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

G. Le Budget annexe Port Diélette : 2 M€

Ce budget concerne uniquement le pôle de proximité des Pieux.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 2 015 699 €, 1 023 066 € en section de fonctionnement et 992 633 € en section d'investissement.

Le passage de la tempête « Gérard » impose des travaux de dragages du Port Diélette dès 2023 à hauteur de 133 800 €. Cette dépense imprévisible ajoutée à la nécessité réglementaire de maintenir l'équilibre financier du budget et de couvrir le déficit d'investissement généré par la reprise des résultats 2022, entraîne l'augmentation de la subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe de 986 561 € portant celle-ci à 1 664 565 € (BP+BS).

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	1 023 066,00		1 023 066,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	82 294,00	940 772,00	1 023 066,00	0,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	992 633,00		992 633,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	989 633,00	3 000,00	48 861,00	943 772,00

Pour ce budget, il y a peu de demandes de crédits nouveaux.

1) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 023 066 € répartis :

- En dépenses à 82 294 € en mouvements réels et 940 772 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 1 023 066 € en mouvements réels

Fonctionnement			
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	/	82.294,00	82.294,00
023 - Virement à la section d'investissement	/	940.772,00	940.772,00
002 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			0,00
Total des dépenses de fonctionnement			1.023.066,00
	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	/	1.023.066,00	1.023.066,00
002 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			0,00
Total des recettes de fonctionnement			1.023.066,00

De nouveaux crédits sont demandés en fonctionnement au titre des opérations de dragages nécessaires dès cette année suite au passage de la tempête « Gérard » pour 130 000 € auxquels s'ajoutent 3 800 € pour la réalisation du relevé bathymétrique de contrôle après dragage. Des admissions en non-valeur à hauteur de 1 767 € sont également inscrites ainsi qu'un ajustement des frais de maintenance du photocopieur pour 86 €.

Ces dépenses sont partiellement compensées par la réduction de 51 958 € des intérêts réglés à échéance.

Toutefois, afin d'assurer l'équilibre budgétaire qui comprend l'équilibre de chaque section en dépenses et en recettes mais également l'équilibre des opérations financières, il est nécessaire de prévoir un virement à la section d'investissement de 940 772 € (c/023), dépense qui vient s'ajouter au besoin de financement de 45 789 € nécessaire à l'équilibre du budget de fonctionnement ce qui porte le besoin de subvention du budget principal au budget annexe à 986 561 €.

La subvention exceptionnelle totale du budget principal vers le budget annexe Port Diélette (BP+ BS) s'élève désormais à 1 664 565 €.

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 992 633 € répartis :

- En dépenses à 989 633 € en mouvements réels et 3 000 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 48 861 € en mouvements réels et 943 772 € en mouvement d'ordre

Investissement			
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	156.608,91	-26.998,76	129.610,15
001 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			863.022,85
Total des dépenses d'investissement			992.633,00

	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	0,00	3.000,78	3.000,78
021 - Virement de la section de fonctionnement		940.772,00	940.772,00
Total des recettes d'investissement avant affectation du résultat			943.772,78
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			48.860,22
001 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			0,00
Total des recettes d'investissement			992.633,00

Les inscriptions de la section d'investissement correspondent à la reprise des résultats d'investissement 2022 qui génèrent un déficit d'investissement de 863 022,83 € auxquels s'ajoutent des restes à réaliser 2022 à hauteur de 156 608,91 €, essentiellement dus aux différents travaux en cours sur les bâtiments portant le besoin de financement à 992 633 €.

Ces dépenses sont financées par la réduction de dépenses prévues au BP, l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 48 860,22 € et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 940 772 €.

H.Le Budget annexe Services Communs : 8,8 M€

Ce budget reprend par pôle de proximité, l'ensemble des compétences qui étaient gérées par les anciennes communautés de communes et qui n'ont pas été reprises dans les compétences de la Communauté d'Agglomération (petite enfance, jeunesse, scolaire, etc.).

Ce budget est présenté par territoire dans chaque commission de proximité.

Le budget supplémentaire de ce budget annexe s'équilibre, tous mouvements confondus à 8 844 248 €, 6 140 989 € en section de fonctionnement et 2 703 259 € en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	6 140 989,00		6 140 989,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	5 941 246,67	199 742,33	6 138 823,27	2 165,73

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	2 703 259,00		2 703 259,00	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	2 684 093,27	19 165,73	2 486 516,67	216 742,33

1) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 6 140 989 € répartis :

- En dépenses à 5 941 246,67 € en mouvements réels et 199 742,33 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 6 138 823,27 € en mouvements réels et 2 165,73 € en mouvements d'ordre

	Fonctionnement		
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	/	5.944.845,17	5.944.845,17
023 - Virement à la section d'investissement	/	196.143,83	196.143,83
002 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			0,00
Total des dépenses de fonctionnement			6.140.989,00

	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	/	743.970,54	743.970,54
002 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			5.397.018,46
Total des recettes de fonctionnement			6.140.989,00

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 2 703 259 € répartis :

- En dépenses à 2 684 093,27€ en mouvements réels et 19 165,73 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 2 486 516,67 € en mouvements réels et 216 742,33 € en mouvement d'ordre

Investissement			
	Reports	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	1.389.185,37	269.703,86	1.658.889,23
001 - Résultat reporté 2022 (Déficit)			1.044.369,77
Total des dépenses d'investissement			2.703.259,00
	Reports	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	1.980.501,42	73.560,03	2.054.061,45
021 - Virement de la section de fonctionnement		196.143,83	196.143,83
Total des recettes d'investissement avant affectation du résultat			2.250.205,28
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			453.053,72
001 - Résultat reporté 2022 (Excédent)			0,00
Total des recettes d'investissement			2.703.259,00

III. Equilibre des budgets annexes

Il convient de présenter l'impact des budgets annexes sur le budget principal.

Il est à noter que :

- les résultats de fonctionnement des budgets annexes augmentent le montant des subventions d'équilibre provenant du budget principal de 3 395 019 € soit un montant cumulé de 4 482 619 €.
- le montant des emprunts d'équilibre des budgets annexes diminue de 8 782 550,20 € soit un montant cumulé de 18 267 308,80 €.

BP + BS 2023							
Budget	Intitulé	Subvention d'équilibre			Emprunt d'équilibre		
		BP	BS	TOTAL	BP	BS	TOTAL
02	Golf	9 180,00	3 249,00	12 429,00	0,00	0,80	0,80
04	Activité commerciale tourisme	150 416,00	10 967,00	161 383,00	232 735,00	0,00	232 735,00
05	SPANC				0,00	0,00	0,00
07	Port Diélette	678 004,00	986 561,00	1 664 565,00	199 940,00	0,00	199 940,00
08	Développement économique locations M4	0,00	540 242,00	540 242,00	98 681,00	0,00	98 681,00
09	EAU				1 015 143,00	-1 015 143,00	0,00
10	Assainissement collectif				2 708 839,00	-2 708 839,00	0,00
11	Développement économique vente	250 000,00	1 854 000,00	2 104 000,00	0,00	753 843,00	753 843,00
12	Développement économique locations	0,00	0,00	0,00	281 372,00	-281 372,00	0,00
14	Transports	0,00	0,00	0,00	22 513 149,00	-5 531 040,00	16 982 109,00
TOTAL:		1 087 600,00 €	3 395 019,00 €	4 482 619,00 €	27 049 859,00 €	-8 782 550,20 €	18 267 308,80 €

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 050-200067205-20230629-DEL2023_061-BF



Communauté d'agglomération du Cotentin



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
HÔTEL ATLANTIQUE - BOULEVARD FÉLIX AMIOT - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN